

Affaire n°24

Décision de l'INT n°24 en date du 12 janvier 2011 relative au litige entre Hexabyte et Topnet

La demanderesse : Hexabyte

La défenderesse : Top net

Objet du litige selon la requête :

Hexabyte a reproché à « Top net » la pratique anticoncurrentielle qu'elle exerce sur le marché des télécommunications en faisant bénéficier les abonnés d'une offre commerciale dénommée **Pack ADSL Relax** dont les tarifs ne couvrent pas les coûts.

Mots clés : affiche publicitaire- concurrence loyale - prix inférieur au coût- offre commerciale Pack ADSL Relax

Problématique juridique :

Le tarif de l'offre commerciale **Pack ADSL Relax** fixé par la société « Top net », couvre-t-il les éléments de coût et respecte-t-il les règles de la concurrence loyale ?

Principe

- Le tarif de l'offre commerciale **Pack ADSL Relax** n'est pas contraire à la loi relative à la concurrence et aux prix.

Décision de l'INT :

- 1- Non lieu sur le fond